

BRIVES-CHARENSAC

Bulletin municipal - Décembre 2009



Fresque Place de l'Eglise



RESIDENCE

Rive Gauche à Brives-Charensac



Charmante résidence

avec grand balcon,
garage et parking

Annie Arnaud Commercialisation

04.77.952.951

✓ VISITE

**DE NOS DERNIERS
APPARTEMENTS T3
SUR RENDEZ-VOUS**

 **BESSENAY S.A.S.**
CONSTRUCTEUR

www.bessenay.com

Vous en avez rêvé, nous l'avons conçu !

Studio'Coif

Femmes - Hommes - Enfants

2 av. Charles Dupuy - 43700 Brives Charensac

Tél. : 04 71 04 14 30

Succomber aux tentations



/perene

Cuisine • Bain • Rangement

Daniel Gibert
créations

32, av. Charles-Dupuy - BRIVES-CHARENSAC

Tél. 04 71 05 53 69 - Fax. 04 71 05 92 97 - danielgibert.creations@orange.fr

BRICO MARCHÉ

ÉCONOMISEZ 5% TOUTE L'ANNÉE
sur les marques distributrices

Bricolage
Jardinage
Décoration
Animalerie
Construction

BRICOMARCHE

-5%

Votre **BRICOMARCHE** change...
Venez nous rendre visite !

PRIX BAS
pour tous

6, route de Coubon - 43700 Brives Charensac - **04 71 04 23 43**

flunch RESTAURANT





7/7 jours
Les dimanches et jours fériés





11h30-21h30
Plats chauds à toute heure

C.C. Auchan - BRIVES-CHARENSAC - Tél. 04 71 04 19 81



Plâtrerie - Peinture

sarl **PAYS-BORDEL**

Isolation - Façade

3, rue de la Transcévenole - Z.I. de CORSAC 2
43700 BRIVES-CHARENSAC

Site internet : www.pays-bordel.com - Email : pays-bordel@orange.fr

Tél. : 04 71 05 22 76 - Fax : **04 71 05 48 24**

Laurent MATHYS

MARQUE DÉPOSÉE

COIFFEUR - VISAGISTE

Auchan Brives - Tél. 04 71 02 74 19

Allègre - Tél. 04 71 00 72 83

Monistrol-sur-Loire - Tél. 04 71 66 33 55

S O M M A I R E	Edito.....	p. 3 - 4
	Urbanisme	p. 5
	Travaux	p. 6 - 7
	Taxe locale	p. 8
	Social	p. 9
	Enfance - Jeunesse.....	p. 10
	Communication et tourisme	p. 11-12
	Médiathèque	p. 13
	Vie associative	p. 14

BULLETIN MUNICIPAL DE BRIVES-CHARENSAC

Rédaction - Photos - Diffusion
Mairie de Brives-Charensac
Tél. : 04 71 02 12 55

Conception - Compo - Régie
PUBLI-CIBLE

Imm. Interconsulaire - 16 bd Bertrand
43002 Le Puy-en-Velay cedex
Tél. 04 71 09 77 85 - Fax. 04 71 02 54 93
Email : agence@publi-cible.com

Impression : **Phil'Print** Yssingeaux

Dépôt légal : à parution. Reproduction même partielle
interdite. L'éditeur décline toute responsabilité
pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré
les soins apportés à la rédaction, auraient pu se pro-
duire.

**Nous adressons nos plus vifs
remerciements aux annonceurs
présents sur ce bulletin.
Ils sont à même de vous donner
satisfaction dans les domaines
les plus divers.
Réservez-leur vos achats.**



Mesdames et Messieurs, Chers Amis Brivois,

Plus d'un an après l'inondation de la Loire des 1er et 2 novembre 2008, la situation à Brives-Charensac a peu évolué. Je vous engage à relire mon Editorial de juin 2009 déjà consacré à la Loire.

Deux volets de nos préoccupations sont à considérer : le premier concerne la sécurité, le second le problème des seuils (barrages), sachant que, depuis leur implantation en 1998, ils subissaient chaque année une révision par leur propriétaire à savoir l'Etat.

Faisons le point sur les travaux de sécurité consentis par l'Etat en 2009 :

- enlèvement des embâcles (atterrissements de troncs d'arbres et bois divers)
- petite réparation de la digue d'Audinet
- petite réparation de l'enrochement du Vieux Brives,
- octobre/novembre 2009, enlèvement du volume des matériaux entre le pont de Galard et le seuil d'Audinet.

C'est une avancée, cependant nous redisons que cette opération est nettement insuffisante : des matériaux sont accumulés en grande quantité en amont du seuil d'Audinet. En cas de crue, ces volumineux dépôts rejettent les eaux sur la digue d'Audinet qui, une fois franchie ne protège plus trois habitations, l'entreprise Renault Trucks, le stade Louis Exbrayat et le boulodrome. Ces matériaux amoncellés en rive gauche au niveau du stade Marcel Paul, sont responsables des gros dégâts constatés en novembre 2008.

La même déshérence est réservée à la section de Loire située en aval du Pont de Galard jusqu'au pont de la Chartreuse. La douzaine d'habitations menacée en cas de crue ne semblent pas beaucoup compter !

Nous proposons, pour sortir cette rive droite (rue des Moulins, route du Monteil) de cette menace récurrente de 0,50m (voire plus) d'eau en cas de crue trentennale, décennale...d'abaisser le niveau du terrain vague marécageux situé en parallèle, rive gauche.

Pour satisfaire dans les plus brefs délais les nombreux utilisateurs du Pont de la Chartreuse, la commune de Brives-Charensac a pris immédiatement en charge après le 2 novembre 2008, la réalisation de la passerelle pour une dépense de 35000€ environ.

Ne vous semble-t-il pas logique que nous demandions à l'Etat la prise en charge de cette dépense effectuée en urgence par la Commune ?

Au vu de la situation présente en décembre 2009, peut-on penser que la passerelle eût été la priorité de l'Etat ?

La Commune a remis en état les installations extérieures saccagées, tandis qu'une part des dégâts intérieurs du boulodrome a été prise en charge par l'assurance.

Toujours aucune réponse pour les seuils mobiles et la reconstitution des plans d'eau.

Nos interventions multiples et variées (courriers, visites, discussions) auprès de Mr le Préfet, de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie Mme Jouanno lors de son passage au Puy, du Secrétaire d'Etat à l'Emploi ne reçoivent qu'une ...inondation de silences !

La Commune de Brives-Charensac a, par ailleurs, engagé un référé auprès du tribunal administratif. Par décision du 8 octobre 2009, le juge a nommé un expert disposant d'un délai de 5 mois pour consigner des éléments précis et chiffrés sur la maintenance des installations ainsi que leur surveillance assurées par l'Etat.

Afin de connaître si les travaux conduits jadis lors du Plan Loire demeurent efficaces en cas de crues centennales (" la digue de Charensac de doit pas être sautée") et si un rehaussement de la digue serait nécessaire, la Préfecture de la Hte-Loire fait procéder à des études. Selon ses services, la remise en état du seuil d'Audinet très endommagé, se chiffrerait à 170000€.

Brives-Charensac se retrouvera t-elle en saison touristique 2010 dans le même état d'abandon qu'en 2009 ? Le beau plan d'eau d'Audinet risque fortement la même sécheresse....

.../...

.../... Soyons positifs : Sur fonds propres, la commune dotera l'enceinte du camping d'une piscine (200m² + 40m² de pataugeoire), réalisation qui devrait atténuer les regrets de tous les amateurs de baignade en rivière aux "trois piquets".

Le contournement du Puy : par souci d'économie et pour favoriser l'entrée sur la commune du Puy, le tracé a été largement modifié. Exit l'échangeur du rond point de la Chartreuse, place à un échangeur complet au sommet de la côte de Bellevue, où deux ronds points, un côté Brives, un côté Le Puy verront le jour. Cet échangeur placé à Bellevue est moins satisfaisant pour Brives-Charensac, l'Avenue Ch. Dupuy perdant son caractère d'entrée principale.

Le projet de pont sur La Borne devrait être abandonné. L'aménagement de la zone commerciale de la Chartreuse Avenue Charles Dupuy avec une participation de l'Etat reste fixée à 1 million d'euros, tout comme la communauté d'agglomération et la commune.

Le couloir de la voie ferrée située entre le passage à niveau de

Genebret et la jonction avec la ligne Le Puy-St-Etienne, devant être comblé, nous souhaitons négocier la réalisation d'une voie verte assurant la liaison avec la promenade des bords de Borne.

Malgré les modifications annoncées, nous restons favorables au contournement du Puy, indispensable pour la zone commerciale de Brives-Charensac et à la diminution du nombre de véhicules dans la traversée de notre ville.

La déviation de St-Germain-Laprade (Noustoulet/Bombes), qui allègera le trafic routier, apportera sécurité aux piétons et automobilistes, en "aérant" l'existence des brivois, a pris un bon départ en 2009. Les ouvrages d'art et hydrauliques sont construits, le terrassement de la zone de St-Germain-Laprade est réalisé. Doivent suivre en 2010 les aménagements routiers et créations des carrefours (giratoire de Fay-la-Triouleyre), en 2012 la construction des chaussées pour une mise en service fin 2012. Cette voie se raccordera au niveau de Fay la Triouleyre en liaison directe sur le contournement du Puy.

**Courrier
Dernière minute !!**

COURRIER REÇU LE:
- 4 DEC. 2009
MAIRIE DE BRIVES CHARENSAC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État
chargée de l'Écologie

Paris, le 03 DEC. 2009

Référence : CP/A09038236-09024492-D09020748
Vos réf : v/lettres du 13/10/2009-26/06/2009

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les travaux de remise en état du lit mineur de la Loire devant être effectués à la suite de la crue de la Loire du 2 novembre 2008 à Brives-Charensac, et sur les modalités de leur prise en charge par l'Etat.

Je suis bien consciente de la nécessité de remédier aux dégâts provoqués par cette crue dans le secteur de votre commune.

Toutes les crues importantes de la Loire ont été suivies de programmes de travaux qui ont concerné l'enlèvement des atterrissements, lorsque cela était nécessaire. Ceux résultant de la crue de novembre 2008 viennent d'être enlevés et des opérations de nettoyage complémentaires sont en cours.

La crue de novembre 2008 a également provoqué des dégâts importants sur les trois seuils escamotables en crue. Cependant, cette situation n'engendre pas de danger lié à la survenance d'une autre crue, puisque les seuils sont en position basse et donc neutres vis-à-vis des écoulements.

L'Etat ne souhaite pas conserver la gestion de ces seuils et du lit de la Loire dans le secteur de Brives-Charensac. Il est cependant disposé à financer la remise en état des trois seuils avant la cession de ces ouvrages et de ces terrains à une collectivité ou un syndicat intercommunal local.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO

Le coût du projet est estimé à 14 millions d'euros financés par le Conseil Général pour 10 millions et 4 millions par le Conseil Régional.

Nous sommes en période de vœux, période un peu conventionnelle certes, mais c'est une époque de l'année propice aux resserrements des liens familiaux ou fraternels, propice aussi aux échanges avec autrui. C'est un bonheur à saisir.

La maladie, les accidents et leurs malheurs, les licenciements ne nous inclinent pas à la joie, à un optimisme exagéré pas davantage, cependant il nous faut réagir et retrouver confiance.

Les nombreuses Associations de Brives-Charensac de toute nature établissent un lien de cohésion exemplaire entre les citoyens – de la ludothèque au Club du 3^{ème} âge en passant par toute la chaîne des sports –, les Services Sociaux municipaux avec beaucoup d'humanité et application entourent les plus désemparés de leur assistance. Nul ne devrait vivre dans la détresse morale ou financière.

Bonne année 2010 à vous tous, avec travail, santé, espoir et respect.

**Jean-Claude FERRET Maire et
Conseiller Général le Puy Est**

> Transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'urbanisme (PLU)

Au cours de l'année 2009, nous avons lancé la procédure d'élaboration d'un PLU, notre Plan d'Occupation des Sols actuel est obsolète, ce qui nous contraint à le modifier régulièrement. Le cabinet d'étude est choisi la première réunion a eu lieu en novembre, les autres, et l'étude se poursuivront de 2010 à 2011. Deux réunions publiques sont prévues au cours de la procédure

Cet outil de planification permettra de mieux mettre en œuvre les orientations communales en matière d'urbanisme, ceci en cohérence avec les PLU des communes voisines (cohérence territoriale).

Cette procédure devrait s'étaler sur environ 2 années puisque outre les travaux d'élaboration, le travail réside aussi dans la consultation de la population, des communes avoisinantes et des personnes publiques.

Le PLU est un document d'urbanisme et de planification. Il définit les orientations de la commune en matière d'urbanisme et exprime son projet urbain. Il assure également la traduction juridique du projet de développement de la commune réglementant les droits à construire sur le territoire communal.

Le PLU délimite des zones urbaines et naturelles à l'intérieur desquelles sont définies les règles applicables relatives à l'implantation, à la nature et à la destination des sols.

Ce document est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

☐ En quoi le PLU est différent du POS ?

Le plan local d'urbanisme, qui remplacera le plan d'occupation des sols, doit permettre au conseil municipal de mieux exprimer leur projet pour la commune grâce au projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce dernier expose les intentions de la commune pour les années à venir après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement de la ville.

Le plan d'occupation des sols remplissait imparfaitement ce rôle, la loi imposait de se limiter à préciser le droit des sols.

Il n'existe plus que quatre types de zones :

- Les zones urbaines, zones U, sont inchangées.
- Les zones à urbaniser, qui sont désormais appelées "zones AU" et sont soumises aux mêmes règles que les anciennes zones NA.
- Les zones agricoles sont désormais appelées "zones A".

- Les zones naturelles et forestières appelées "zones N" regroupent l'ensemble des secteurs naturels qui sont protégés de l'urbanisation.

Réactivation de la campagne de ravalement des façades

Débutée en 2001, cette campagne de subvention des ravalements de façades a connu un vif succès.

Cette action d'accompagnement a permis l'embellissement des quartiers du centre ville.

Le conseil municipal a voté le maintien des subventions à hauteur de 15,25 euros le M2 pour les propriétaires acquéreurs d'une maison effectuant ce ravalement durant les deux années suivant l'achat. Pour les autres, la subvention est aujourd'hui de 7,25 euros jusqu'au 30/05/2012.

Par ailleurs les propriétaires n'ayant pas réalisé de travaux ces dix dernières années sont invités à le faire conformément à la loi. Deux procédures de péril ont été établies sur deux immeubles de l'avenue Charles Dupuy.

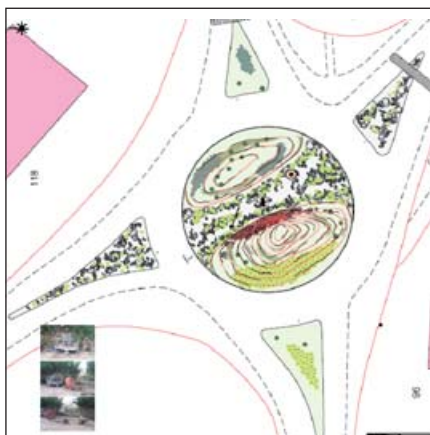
☐ Création d'un rond point avenue des sports

Malgré une gêne de la circulation durant quelque mois, le rond point de l'avenue des sports est terminé, les engazonnements par contre ne pourront être fait qu'au printemps. Ce rond point remplit bien ses objectifs, embellissement de l'entrée de ville et ralentissement de la vitesse.



Rond point de l'Avenue des Sports

> Et au milieu coule une rivière

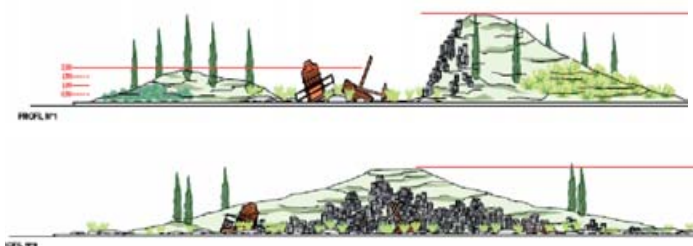


Non !! , ce n'est pas la rivière Blackfoot serpentant au milieu des montagnes du Montana !!

C'est plus simplement la Loire que nous aimons tant et que nous devinons courant entre les galets au fond des gorges de notre Velay.

Et si son lit semble à sec comme il l'est aujourd'hui

dans la traversée de notre cité, il faut aussi se souvenir de ses colères entraînant, ici et là, les vestiges d'une usine que la main de l'homme avait déjà condamnée.



Voici le projet très allusif d'aménagement du rond point de COR-SAC imaginé par p.VALLA architecte. Début des travaux prévu 2^e quinzaine de Janvier 2010.

> Les travaux en cours

Dans notre dernier bulletin (juin 2009), nous évoquions le formidable déficit que nous espérons effectuer en bouclant et en réalisant en 9 mois l'important programme d'investissement décidé courant mars par notre Conseil Municipal.



Gradins Square Jean Moulin

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'engagement signé avec l'Etat sera respecté. Nous bénéficierons donc du remboursement anticipé de deux années de Tva et, dorénavant, le décalage restera ensuite d'une année seulement (au lieu de deux). Cette opportunité, très intéressante devait être saisie par notre Commune.

Nous tenons à remercier tous les acteurs de cette réussite :

- Notre directeur du service technique pour l'effort soutenu dans la gestion et la réalisation de tous ces chantiers.
- Notre service comptable pour sa diligence à faire circuler et régler les nombreuses situations de travaux.
- Les architectes et maîtres d'œuvre ainsi que toutes les entreprises qui "ont joué le jeu" dans le suivi de leurs réalisations.
- Enfin et bien sur, n'oublions pas la clémence du temps qui nous a évité de connaître les intempéries.

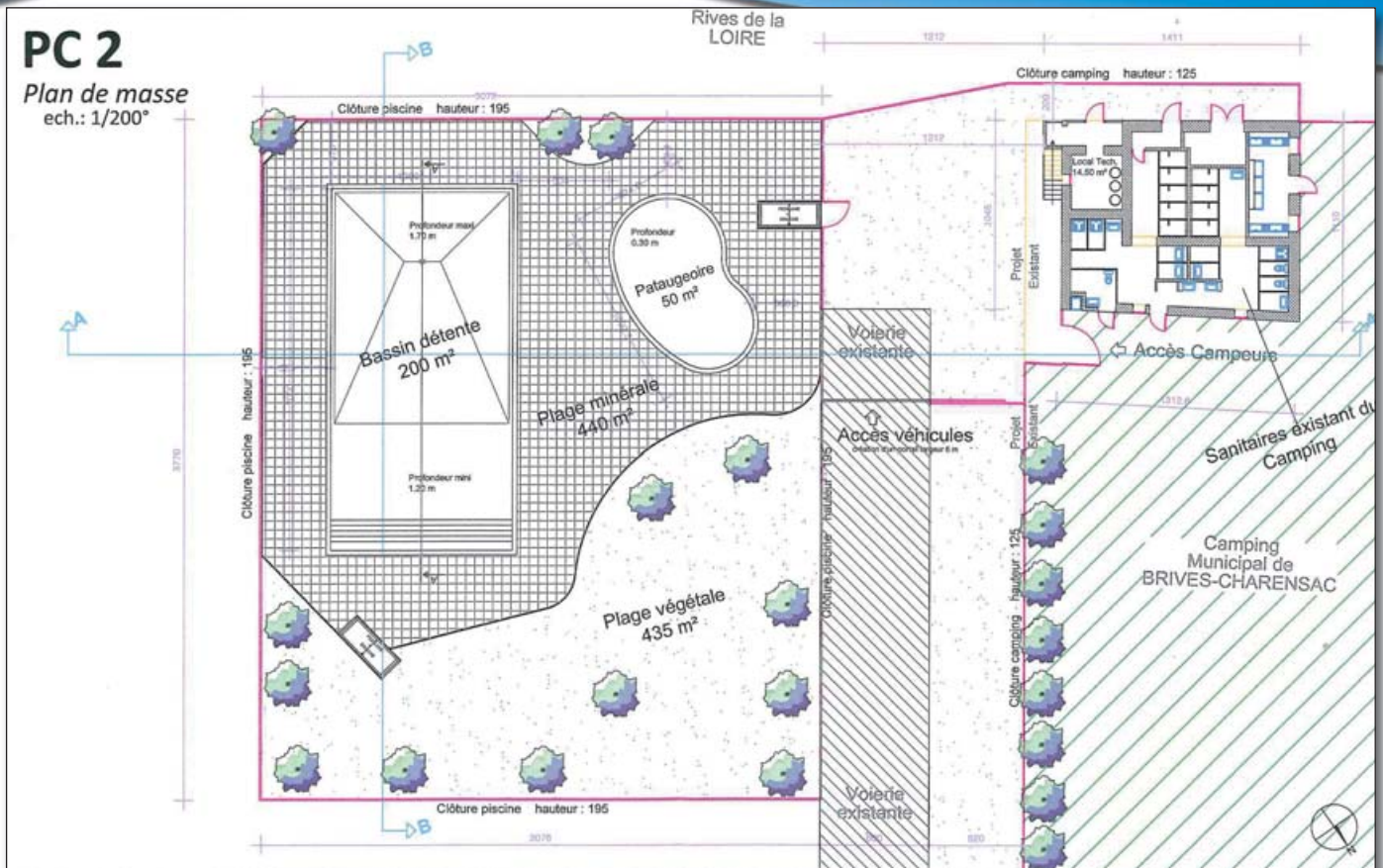
A l'étude : Aménagement de la Rue de Charensac.

Cet aménagement comportera le re-équilibrage de l'espace en prenant en compte la circulation automobile, le cheminement piétonnier, le mobilier urbain, les plantations ainsi que la gestion des ordures ménagères.

Améliorer la sécurité des piétons et des riverains, favoriser une conduite apaisée pour les usagés, voici le but fixé par le conseil municipal.

C'est le bureau d'étude AB2R qui sera chargé de cette opération. Des esquisses nous seront proposées fin Décembre. Une réunion de présentation sera organisée avec les riverains





Plan de la future piscine au camping d'Audinet.



Marquise au Pôle Petite Enfance



Rue de la République



Entrée entre immeuble "Rue Gauche" et le Smart Billard



Vestiaires du Stade

Taxe locale sur la publicité extérieure < Modalités de la réforme

L'article 171 de la LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE du 4 août 2008 met en place une nouvelle taxe sur la publicité, la TLPE.

Elle remplace, de manière automatique, à compter du 1^{er} janvier 2009, les trois taxes qui existaient jusqu'à présent :

- La taxe sur les affiches, réclames et enseignes lumineuses (TSA)
- La taxe sur les emplacements fixes (TSE)
- La taxe sur les véhicules publicitaires

Selon le Ministère de l'Intérieur, le montant global annuel des taxes sur la publicité, TSA et TSE, (hors Taxe sur les véhicules publicitaires) était de l'ordre de 40 millions d'Euros.

Ce n'est donc pas une nouvelle taxe mais une nouvelle façon de la collecter, ainsi qu'une modification et un élargissement de sa base taxable.

Payable directement à la Commune, la TLPE est calculée par application d'un tarif annuel au m², à la somme des superficies des supports apposés sur un même établissement. Ce tarif peut varier chaque année en fonction d'un plafond progressif jusqu'au 1^{er} janvier 2014, montant fixé par le législateur dans la loi.

Afin de ne pas pénaliser le petit commerce, les établissements et commerce dont la superficie totale des enseignes est inférieure à 7 m² peuvent être exonérés. En l'absence de décision contraire de la Commune, cette exonération s'applique donc aux commerçants de la Commune.



Cette nouvelle loi, qui remplace les 3 taxes évoquées ci-dessus, est le reflet de la volonté gouvernementale de limiter la prolifération de la pollution visuelle que traduit le développement du nombre et de la taille des enseignes, ainsi que la présence anarchique des pré enseignes. En effet, l'on assiste à l'apparition de nouveaux supports : pré enseignes sur le bardage des entreprises, P.L.V., drapeaux, enseignes numériques, etc.. Pour en limiter le développement anarchique et réduire les effets de la pollution visuelle, le législateur est intervenu en modifiant la loi.

Il faut noter, contrairement à tous les impôts et taxes, qu'il est possible aux commerçants et entreprises touchées par la TLPE, d'en réduire le coût en modifiant et baissant le volume de leur surface publicitaire.

Le 4 novembre dernier, nous avons invité les commerçants et entreprises concernés à une réunion publique de présentation de ce texte et sur la faculté qui leur est donnée de réguler les surfaces consacrées à l'affichage, l'excès comme en tout domaine étant dommageable pour tous : affichage sur les lieux de leur commerce mais aussi affichage sauvage, notamment sur les arbres et poteaux, totalement interdit par la loi et malheureusement en fort développement.

Vous trouverez ci-contre un certain nombre d'exemple des excès que l'on a pu rencontrer.

Parions qu'une baisse de certains débordements participe d'une politique environnementale et écologique au regard de la pollution visuelle, au service de tous les Brivois .



Face à la complexité de ce nouveau texte, par délibération en date du 4 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation d'assistance relative à l'application de la TLPE dans la commune, consultation au terme de laquelle la société REFPAC a été missionnée.

> Centre Communal d'Action Sociale



☐ Pandémie grippale Grippe A H1N1

Le dispositif départemental "ORSEC" pandémie grippale de la Préfecture de la Haute-Loire prévoit la mise en place de Centres de Consultation.

Ces Centres de Consultation seront activés dès lors que les médecins généralistes ne pourront plus assurer leurs visites à domicile et seront dédiés

aux patients grippés.

La commune de Brives-Charensac a été désignée parmi les 13 centres du département mis en place.

Un exercice de Sécurité Civile a été organisé à Craponne sur Arzon le 22/09/2009 auquel ont participé :

- Jeannine HERITIER *Représentant élue*
- Robert ASTIER *Responsable Administratif*
- Michel DAVID *Responsable Technique*

Dès lors, nous avons mis tous les moyens en œuvre pour organiser l'aménagement d'un Centre de Consultation au Gymnase de Corsac identique à tous les autres centres.

En cas de nécessité, l'ouverture du Centre sera ordonnée par les services de la Préfecture et à ce jour, nous sommes prêts à recevoir le public concerné.

Au delà de la mise en place du Centre de Consultation, nous lançons un appel aux solidarités. La vie quotidienne sera perturbée par les contraintes imposées par la pandémie de grippe A H1N1 et nous comptons sur chaque habitant de Brives-Charensac.

☐ Les Restos du Cœur : Campagne 2009/2010

Distributions chaque mercredi au Foyer-Restaurant 7 rue de Charensac à compter du 2 décembre 2009 et toute la campagne.

☐ Repas des anciens

Cette année, on comptait 200 convives invités par la MAIRIE de BRIVES CHARENSAC par l'intermédiaire de son CCAS. M. Le MAIRE, Président du CCAS, souhaite la bienvenue et une excellente journée à tous les participants, aux adjoints et conseillers et à M. Le Curé.

J. HERITIER Adjointe aux Affaires Sociales et Vice Présidente

du CCAS fait part de ses craintes quant à la baisse de la fréquentation du Foyer-Restaurant. Elle rappelle le fonctionnement et invite les personnes concernées à utiliser ce service afin d'éviter la fermeture.

Le Directeur de la CAFETERIA FLUNCH et son équipe ont fait preuve d'imagination en nous servant un repas original et copieux. Le dévouement et l'attention particulière à bien servir furent très appréciés.



Notre fidèle animateur Alain DIDIER a permis aux chanteurs et chanteuses qui ont eu envie de faire plaisir et de se faire plaisir, de remonter le temps en interprétant d'anciennes chansons. Félicitations à tous et toutes pour ce moment bien apprécié.

Des moments de calme également pour pouvoir échanger et discuter et, après tant de convivialité c'est vers 17H30, que tout le monde se quittait en se donnant rendez vous l'an prochain.

☐ Colis de Noël et Fête de Noël

La commune de Brives-Charensac offre un colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus. Il est confectionné par les membres du CCAS et distribué par les services municipaux 2^{ème} quinzaine de Décembre.

La Fête de Noël a eu lieu le dimanche 13 décembre 2009 avec la participation des associations musicales qui fréquentent la Maison pour Tous : Le Groupe Temps Danse, La Compagnie Gratouille, Style danse, Chante en Velay, le Groupe folklorique de Brives-Charensac.

Nous les remercions vivement pour leur dévouement et leur générosité.

Le coin des infos Enfance et Jeunesse... <

L'école publique de Corsac a vu avec satisfaction la mise en place d'une quatrième classe dans ses locaux. Cette ouverture permet d'accueillir dans de très bonnes conditions les jeunes élèves qui "entrent en CP". Mais ce poste supplémentaire permet surtout d'accueillir dans des conditions optimales et dans tous les niveaux de classe, les élèves de la CLIS 4 (classe spécialisée pour recevoir des enfants avec un handicap moteur) qui peuvent bénéficier d'heures d'enseignement avec leurs camarades.

L'action périscolaire "**bien manger, bien bouger**" a démarrée cette année à l'école de Corsac le jeudi. Les séances d'activités sportives se déroulent au gymnase ou au stade. Bien sur elle se poursuit à l'école de la République.

☐ Pôle Petite Enfance

Les premiers enfants se sont installés dans les locaux du jardin d'enfants aménagés durant l'été et inauguré au mois de novembre en présence des différents partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Protection Maternelle et Infantile, Inspection Académique). Les actions passerelles définies dans un projet conjoint se mettent en place en coordination étroite entre les professionnelles de la petite enfance et les professeurs des écoles. Tout cela nécessite de partager les temps et les espaces selon les besoins des enfants et les activités proposées. Le maintien des moyens de l'éducation nationale est un facteur de réussite de ce projet.

Les projets immobiliers locatifs qui devraient voir le jour sur la commune dans les deux ans à venir vont conforter la pérennité des structures mises en place au pôle petite enfance.

A l'école maternelle de la Mouteyre, les couloirs ont été repeints ainsi que le hall d'entrée du pôle petite enfance. Une signalétique indique les différentes entrées selon un code de couleur : jaune pour l'école, vert pour le jardin d'enfants et bleu pour la petite maison bleue! Les sens de circulation ont du être modifiés et les parents ont découvert tous les changements à la rentrée. De nouvelles habitudes ont vite été prises par tous. Un nouveau passage couvert permet d'accéder à l'entrée de l'école maternelle. Il est très apprécié au moment des récréations par temps de pluie !



Nouvelle signalétique

A l'Ecole de la République, Durant les vacances les sanitaires extérieurs ont été refaits afin d'offrir les conditions d'hygiène maximale aux enfants. Le ré aménagement de la cour de récréation est au programme de cette année scolaire.

Les enseignants en partenariat avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement travaillent à la mise en place d'un jardin dès le printemps prochain, tout comme l'école maternelle. Les services techniques de la mairie vont réparer les lieux. Des composteurs sont mis à disposition par la communauté d'agglomération et une information sur son fonctionnement sera donnée aux différents utilisateurs.

Pour toutes les écoles de la commune, la Maison Pour Tous a la mission d'organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités péri scolaires (Art, Informatique, Danse...). Ces activités sont entièrement financées par la commune déjà depuis plusieurs années. Elles se déroulent du mois d'octobre 2009 à la fin du mois de mai 2010.

☐ "La cantine bio, une utopie ?"

La municipalité a souhaité dès cette année poursuivre la réflexion sur l'alimentation et le développement durable. Pour ce faire elle s'est tournée vers la Maison pour Tous Centre social pour l'organisation d'une semaine thématique sur le sujet.

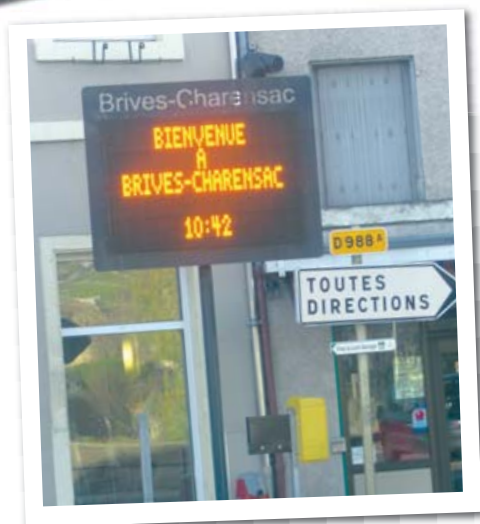


Des films, pièce de théâtre, expositions en partenariat avec le CODES 43 et débat ont été proposés du 2 au 7 novembre 2009 pour alimenter la réflexion de tous. Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir M. CHAULET, Maire de Barjac pour la diffusion du film "Nos enfants nous accuseront". Le débat qui a suivi a permis de comprendre les enjeux de santé et d'avenir qui motivent notre volonté de s'engager dans la voie du "bio" pour les repas proposés aux enfants. Le travail va se poursuivre avec le collège public de Corsac avec l'aide de la commission restauration de la commune (réflexions avec les partenaires, sur les prix, sur fournisseurs locaux ou non...etc.).

Mais déjà les écoles publiques bénéficient de l'action "**un fruit pour la récré**" tous les mardis au goûter de l'après midi. Les fruits sont "bio" comme ceux offerts au cours de l'année scolaire dernière.

La crèche est engagée un programme d'introduction des produits biologiques dans sa cuisine avec l'objectif du "tout bio" courant 2010.

Les produits d'entretien sont aussi dans la gamme biologique depuis cet automne.



> Un panneau pour :

COMMUNIQUER

INFORMER

PREVENIR

LUTTER CONTRE L'AFFICHAGE SAUVAGE

La mairie vient de se doter d'un nouvel outil de communication, un panneau lumineux extérieur avec une faible consommation d'énergie (leds). Celui-ci permettra à la Maison pour Tous de diffuser toute sa programmation variée et **très souvent gratuite**. Environ 75 asso-

ciations qui sont rattachées à la Maison Pour Tous pourront par son intermédiaire diffuser leurs manifestations importantes ouvertes au public pour lesquelles elles attendent la plus grande participation. Des messages municipaux et de prévention seront transmis par la Mairie.

> Fleurissement

Une belle assemblée se tenait le 26 octobre 2009 pour la remise de prix de notre concours communal du fleurissement. Une trentaine de candidats (maisons et balcons) étaient réunis. Il y avaient les fidèles mais aussi une dizaine de nouveaux candidats.

Un grand merci à toutes ces personnes qui mettent les couleurs des fleurs en harmonie, d'abord pour leur satisfaction personnelle mais aussi pour le plaisir visuel des Brivois(e)s. L'embellie de la cité c'est un tout : les jardins fleuris, les façades refaites et colorées, ou agrémentées par une fresque, les trottoirs sans poubelle, les arbres, les panneaux de signalisation ou les poteaux d'éclairage sans affichage sauvage.



Remise de prix de notre concours communal

Une saison un peu plus favorable pour le camping <

La saison 2009 a été marquée par une hausse de la fréquentation (12.600 nuitées contre 11.200 en 2008). Cette situation est certainement due à une amélioration des conditions climatiques mais aussi à une certaine stabilité concernant le personnel et les services (la restauration est assurée par Monsieur Fontana depuis 3 saisons). L'enquête de satisfaction conduite auprès des campeurs souligne d'ailleurs la chaleur de l'accueil, le cadre, la propreté de nos installations ainsi que le fleurissement. Elle note cependant dans le même temps une certaine vétusté des premiers sanitaires mais surtout la disparition de la zone de baignade.

La question des animations appelle quelques remarques avec la participation des associations brivoises qui est très appréciée mais peut être un certain manque autour des accueils enfants.

Ce sont là des points de réflexion qui ont incité le Conseil Municipal à envisager la création d'une piscine au sein du camping pour pallier en partie l'abandon de la zone d'aménagement de la Loire de la part de l'Etat, mais aussi l'examen

des actions à engager pour retrouver le label Camping Qualité attribué à l'initiative de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air.



*De Gauche à droite
Florence Mathieu et Frédéric
Delvart Gérants du camping
Franck Montana et sa compagne
gérants du restaurant*



• Don du sang

le jeudi 24 juin 2010

le jeudi 18 novembre 2010

de 9h30 à 12h00

à la Maison Pour Tous de Brives



> Enquête recensement

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

*Conseiller Général Le Puy-Est,
Monsieur Jean-Claude FERRET.*

POUR PLUS D'INFORMATION,
VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE MAIRIE
OU CONSULTER LE SITE DE LA MAIRIE
www.brives-charensac.fr

> Développement durable

Composteur

La nature nous donne un formidable exemple de recyclage : chaque végétal ou animal fait partie d'un cycle de décomposition qui transforme les déchets en humus, ce qui fertilisera la terre.

Nous pouvons tous mettre ce principe en pratique : 1/4 de notre poubelle environ est constitué de déchets naturels. Quel dommage de ne pas en profiter pour produire un engrais de bonne qualité !

Pour composter nos déchets naturels, rien de plus facile : il suffit de placer un composteur au fond de son jardin... et laisser faire la nature !!!

La Communauté d'Agglomération propose deux types de composteurs aux usagers. Elle favorise leur acquisition en prenant en charge la moitié du coût de chacun d'entre-eux.

Coût des composteurs restant à la charge des usagers :

- 320 L : 23,01 €
- 620 L : 38,65 €

Pour plus de renseignements, contactez le service environnement de la communauté d'agglomération au 04.71.04.37.30.



NOUVEAU en déchetterie ! Les plastiques, le placoplâtre, désormais recyclables

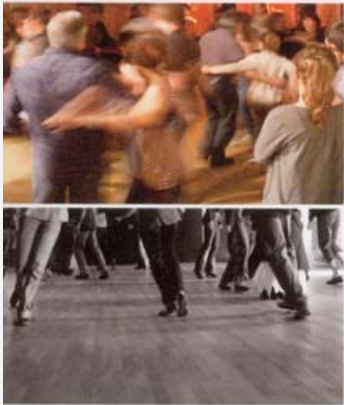
Depuis le 1^{er} novembre de nouvelles filières de valorisation ont vu le jour sur les déchèteries de la communauté d'agglomération. En effet, les encombrants plastiques, ainsi que le placoplâtre, sont désormais triés pour être revalorisés.

Ces nouveaux dispositifs permettront de valoriser une grande partie des déchets encombrants des ménages, en ce qui concerne les plastiques, ce sont les emballages en plastique dur (caissette, fûts...), les emballages en plastique souple (sacs, suremballages...) ainsi que les déchets d'ameublement (salon de jardin, éta-gères etc.) qui seront récupérés pour être triés par matières, broyés et recyclés dans l'industrie plastique. Le placoplâtre quant à lui sera recyclé auprès d'une entreprise spécialisée, en plaque de placoplâtre dans la filière.

Grâce à ces nouvelles filières, la Communauté d'agglomération en partenariat avec la société SRVV, devient novatrice dans la gestion des déchets ménagers, car il n'existe que très peu d'expérience de ce type au niveau national aujourd'hui.

Ce dispositif permettra à la collectivité de faire face au enjeu environnementaux de demain définis notamment par le Grenelle de l'environnement.

Chants à Danser Chants Per Dançar



Yves Becouze
accordéon diatonique,
gralla et chant

Nebojsa Markovic
accordéon et chant

Ninoslava Pal-Markovic
chant

Didier Perre
cabrette et chant

Patrice Rix
vielle à roue, accordéon
diatonique et chant

Stéphanie Vouillot
chant

Six artistes musiciens des Ateliers des Arts explorent le répertoire des Chants à Danser.

Tarif unique : 4 €
gratuit pour les élèves du CRD
sur présentation de la carte



Sur les bords de la Loire, à côté du barrage, dans le vaste bâtiment, une équipe de salariés et de bénévoles vous attend. Elle vous propose de venir emprunter des documents sonores, des livres et des revues qui seront à votre disposition pour une durée de trois semaines.

Vous pouvez nous rendre visite 17 heures par semaine (12 heures pendant l'été) y compris pendant les vacances scolaires.

De plus vous pouvez musarder dans la montée d'escalier à la découverte de peintures, sculpture, livres, photographies,... au gré d'expositions variées et s'adressant à tous.

Depuis l'année dernière, nous organisons la convivialité autour des conférences musicales pour découvrir des genres musicaux : flamenco, violoncelle, orgue furent des enchantements sonores.

Cet automne, nous avons découvert le monde du 17^e siècle et la musique baroque avec Nathalie Estienne, musicienne et pédagogue. Elle a ainsi analysé le plaisir que nous avons à l'écoute de Bach, Haendel, Lully,...

Nous recevrons le vendredi 5 mars 2010 à 19h.

"Chants à danser / Chants Per Dançar"

avec six artistes musiciens de l'Atelier des Arts

qui explorent le répertoire des musiques traditionnelles. Cette intervention est réalisée en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement départemental au tarif de 4€.

Les petits, quant à eux, ne sont pas oubliés ; depuis deux ans maintenant, l'équipe propose

"LECTURE AU SOL" une activité qui fonctionne de novembre à fin mars le mercredi à 16 h 30.

Pendant cette plage horaire une histoire est racontée aux petits dans une salle spécifique. Cet hiver chaque séance illustrera un thème : les saisons, Noël, les animaux, Carnaval, ...



Les Amis de la bibliothèque ont créé un carnet de voyage sur notre commune. Il est en vente à la mairie et à la médiathèque au prix de 10€.

Il ne peut que ravir tous les amoureux de Brives-Charensac.

médiathèque
le moulin aux livres

43700 Brives-Charensac
Tél. 04 71 04 00 40
mediatheque@brives-charensac.fr

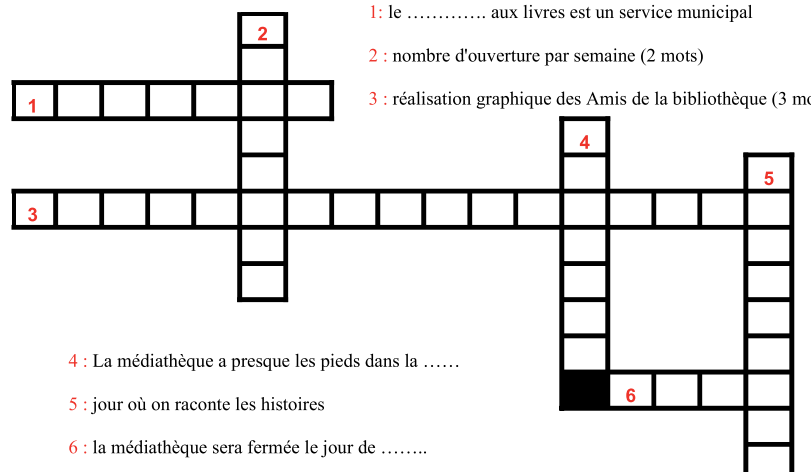


BRIVES
CHARENSAC

Ouvert le :

Lundi de 14 h à 17 h
Mardi de 16 h à 18 h
Mercredi de 14 h à 18 h
Vendredi de 16 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mots croisés <



1: le aux livres est un service municipal

2: nombre d'ouverture par semaine (2 mots)

3: réalisation graphique des Amis de la bibliothèque (3 mots)

4: La médiathèque a presque les pieds dans la

5: jour où on raconte les histoires

6: la médiathèque sera fermée le jour de

> Exposition sur les conflits du 20^{ème} siècle en France à la M.P.T.



Du 7 au 11 novembre 2009, une exposition exceptionnelle à eu lieu à la maison pour tous. Elle à été réalisée par la section CPG-CATM-Veuves de Brives-Charensac (Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie Tunisie Maroc) avec l'aide de la Maison Pour Tous, de la Mairie et de l'O.N.A.C. de Haute-Loire (Office National des Anciens Combattants). Elle a permis au Président de la section, Roger JULIEN, et aux membres de celle-ci, d'accomplir un acte citoyen.

Les trois conflits présentés ont été mis en évidence suivant un cheminement bien étudié, grâce à une documentation fournie par l'O.N.A.C. pour les guerres de 1914/1918 et 1939/1945 et les conseils éclairés de Sébastien CASTAN. Pour les conflits d'Afrique du Nord et la guerre d'Algérie, Jean-Claude ROMEAS (C.A.T.M.) a présenté, par l'élaboration de quinze panneaux, une documentation assez complète de cette période allant de 1954 à 1962. L'inauguration de cette exposition a eu lieu le 7 novembre en présence de nombreuses personnalités et invités qui ont pu apprécier le travail de Roger JULIEN et de son équipe. Sébastien CASTAN présentait les documents installés avec beaucoup de compétence. Pendant les jours suivants, un public nombreux a pu se remettre en mémoire ces périodes difficiles vécues par nos soldats et se remémorer notre histoire durant ces sombres périodes. Par ailleurs, près de 500 élèves des écoles de Brives ont pu suivre avec attention les explications sur ces trois conflits par Sébastien CASTAN, qui a su captiver son jeune auditoire. Certains membres de l'association ont également explicité les panneaux présentés. Pour ces élèves, un cours d'histoire sera revu dans leur programme scolaire. Mais d'ores et déjà, ils ont pu, grâce à une documentation claire et précise, suivre le fil conducteur de ces guerres et nombreux étaient ceux qui prenaient des notes. Le but essentiel de cette exposition était de faire passer le message suivant :

**Connaitre son passé, pour comprendre le présent
et préparer l'avenir.**

Il est à noter les travaux de certaines écoles qui ont agrémenté l'exposition par des panneaux et également des témoignages de leurs parents, qu'ils ont fort bien présentés. De nombreux objets personnels ont été prêtés aux exposants par des membres de la section et des particuliers. Ceux-ci présentant une valeur sentimentale incontestable ont été protégés par des vitrines et ont été très appréciés par les visiteurs. Les cérémonies du 11 novembre ont permis de clôturer cette exposition qui, sans aucun doute, sera un des temps forts de l'association CPG-CATM-Veuves de Brives-Charensac et également de la Maison Pour Tous.

A cette occasion, Le Livre du Souvenir à été remis à Jean-Claude FERRET, Maire de Brives-Charensac et Conseiller Général, que le public pourra consulter à tout moment à la Mairie. Vous pouvez retrouver des galeries photos de cette exposition sur ZOOM43.

http://www.zoom43.fr/phototheque/PHO_index.asp

Bati Chapteuil SARL
43260 ST-JULIEN-CHAPTEUIL

BOYER M.

- Chauffage
- Bois granulés
- Solaire - Photovoltaïque
- Géothermie - Aérothermie
- Plomberie - Sanitaire
- Zinguerie

Installation - Entretien - Dépannage

Place de l'Europe - 43260 St-Julien-Chapteuil
Fax : 04 71 08 71 70
bati-chapteuil@wanadoo.fr

04 71 08 78 04

École de Coiffure et d'esthétique du Velay
E.C.V.

99, avenue Charles Dupuy - 43700 Brives - Charensac

Renseignez-vous pour des stages d'initiation et de perfectionnement de courte durée

recherche modèles Hommes et Femmes

Rens. : 04 71 05 22 36

POIDS LOURDS 43
Route des Estreys - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
Tél. 04 71 02 67 03

CONCESSIONNAIRE

DAF **NISSAN TRUCKS** **ISUZU TRUCKS**

Un spécialiste au service du professionnel et du particulier
www.promeca.com - Services et ventes en ligne

Promeca

Un atelier de constructions mécaniques et chaudronnerie (réalisation de pièces à l'unité, découpe, soudures spéciales...)

Magasin d'outillage et fournitures industrielles, transmission, soudage, visserie boulonnerie, levage, électro-portatif...

20 route de Coubon, Z.I. de Corsac - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. Atelier : 04 71 09 46 38 - Fax : 04 71 05 53 34
Tél. Magasin : 04 71 09 07 69 - Fax : 04 71 09 04 57

TRAVAUX PUBLICS - V.R.D.

ODTP 43

- Enrobés noirs ou rouges
- Pavage - dallage - bordures
- Béton désactivé / Terrassement - canalisation
- Maçonnerie pierre et béton
- Génie Civil

Z.A L'estrade - 43000 POLIGNAC
Tél. 04 71 04 15 77 - Fax 04 71 04 15 78 - Tél. voiture 06 08 25 81 43
Siège Social : 43320 PRALHAC - LOUDES - e.mail : sarl.odtp43@wanadoo.fr

Philprint Imprimerie

ZA La Guide I - 43200 YSSINGEAUX
Tél. 04 71 65 14 76 - Fax 04 71 65 52 44
E-mail pao@philprint.fr

VOTRE NOUVELLE ANTENNE AU PUY

65 67, faubourg St-Jean
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 09 18 42
Fax 04 71 09 18 08
E-mail graalimprim@wanadoo.fr

graal Imprimerie

Meygal Construction **PROMATER matériaux**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ

Z.A. 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
Tél. : 04.71.08.71.77
Port. : 06.73.69.62.38 Fax : 04.71.08.40.09
E-mail : jfrene@wanadoo.fr

PUBLI CIBLE COMMUNICATION

dépliants logotype presse
signalétique stratégie de communication
étiquettes catalogues affiches
objets publicitaires plaquettes
sites internet cartes commerciales

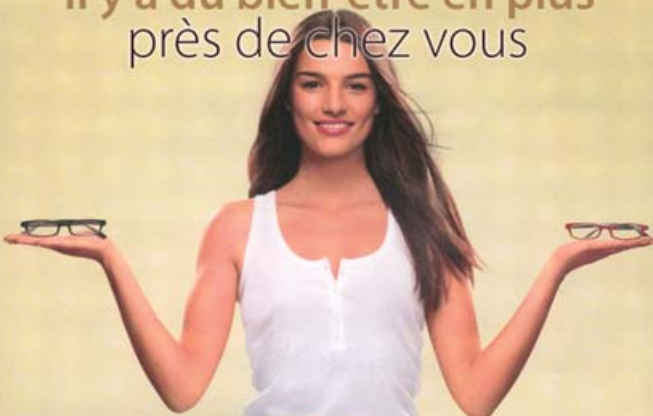
Immeuble Interconsulaire • 16 Bd Bertrand • BP63 • 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 77 85 • Email : agence@publi-cible.com

GARAGE Bernard MOUNIER

- Carrosserie • Mécanique
- Pare-brise • Dépannage
- Vente de véhicules d'occasion

ZI de Corsac - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 09 36 61 - Fax 04 71 02 60 57

Il y a du bien-être en plus
près de chez vous



vision plus
OPTICIENS
www.vision-plus.fr

Le bien-être en plus

COLONNES MICHELET OPTIQUE
1, Place Michelet - 43000 Le Puy
04 71 02 78 44

BRIVES OPTIQUE
4, av. Ch. Dupuy - 43700 Brives-Charensac
04 71 04 94 40

PRIM' Services
DISTRIBUTEUR FRUITS ET LÉGUMES
Gros et demi-gros

Mangez des fruits et légumes RECOMMANDÉ par LE LOQUÉ CONTRE LE CHOLESTÉROL

Passez votre commande avant 17h
lundi, mercredi, jeudi et vendredi
pour mise à disposition le lendemain.

15 €
Le Panier Garni minimum 10 kg
5 Légumes + 5 Fruits

www.primservices43.fr

Siège social : Le Puy-en-Velay
Route de Couban • 43700 Brives Charensac
Tél. 04 71 05 68 69 • Fax : 04 71 05 54 89
e-mail : brives@primservices43.fr

Hexagro LA PASSION DU SERVICE
FEL' ENGAGEMENT
AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE
la moitié "fruits & légumes"

www.cegelec.com

Cegelec

Agence Hauts de Loire
Centre Le Puy

ZI de Consac - BP 46
43700 Brives Charensac

Tél : +33 (0)4 71 05 70 33
Fax : +33 (0)4 71 02 86 34

Créateur de solutions multi-techniques
Fournisseur de services globaux

- Electricité tertiaire et industrielle
- Eclairage public
- Videosurveillance, contrôle d'accès
- Lignes et réseaux
- Maintenance des installations

De la cour de villa... à l'aérodrome...

FAITES VOUS AUSSI APPEL À L'EXPERIENCE

COLAS
Rhône-Alpes

SECTEUR HAUTE-LOIRE - Le Collet - 43000 POLIGNAC
Tél. 04 71 02 00 68 - Fax 04 71 09 37 82

Devis gratuit (enrobés, pavés, bordures...)

Vous cherchez un logement?

L'OPAC, c'est + de 6500 maisons et appartements en Haute-Loire!

OPAC 43



29-31 avenue de Tonbridge
43000 LE PUY EN VELAY
04.71.09.98.70
www.opac43.fr

Brives-Charensac
Avenue de la gare

Bah, bien sûr c'est TRYBA!
Jean-Marie Bigard

JUSQU'À **30%** D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC TRYBATHERM

GARANTIE 15 ANS

AVENIR FERMETURES
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 02 07 66

TRYBA
Fenêtres-Portes-Volets
www.tryba.com
Tous les jours sur www.tryba.com

L'ARCHITECTE DE VOTRE VÉRANDA
VÉRANDAS ALU

- Eclairage
- Climatisation
- Mobilier - Déco

L'UNIVERS DE LA VÉRANDA
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 71 02 31 35

Le Verrandier
10 ans d'expérience